



Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 4 décembre 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 15 décembre 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2015

FINANCES – MISE EN DEBAT DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUPRES DE LA SOCIETE ANONYME ECONOMIE MIXTE LOCALE "DEUX-SEVRES AMENAGEMENT"

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOQUIN, Daniel BAUDOQUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Gérard GIBALT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Alain LECOINTE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Jérôme BALOGE, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Alain GRIPPON à Lucien-Jean LAHOUSSE, Agnès JARRY à Yvonne VACKER, Dominique JEUFFRAULT à Christine HYPEAU, Guillaume JUIN à Luc DELAGARDE, Gérard LABORDERIE à Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Alain LIAIGRE à Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Céline VALEZE à Stéphane PIERRON

Titulaires absents :

Amaury BREUILLE, Romain DUPEYROU, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Elmano MARTINS, Marcel MOINARD, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2015

FINANCES – MISE EN DEBAT DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUPRES DE LA SOCIETE ANONYME ECONOMIE MIXTE LOCALE "DEUX-SEVRES AMENAGEMENT"

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu le CGCT pris sur ces articles L1612-1 à L1612-20, L2311-1 à L2342-2, L5216-8, L5216-8-1 et L5212-36,

Vu le Code des juridictions financières pris en ses articles R241-18 et R241-21 ;

Vu le rapport de la Chambre régionale des comptes du 3 juin 2015 dont une synthèse est présentée ci-dessous ;

La société anonyme d'économie mixte locale « Deux-Sèvres Aménagement » (SAEML DSA) a fait l'objet d'un contrôle de sa gestion sur la période 2004-2013 par la Chambre régionale des comptes (CRC) Aquitaine, Poitou-Charentes.

Au terme de ce dernier, un rapport d'observations définitives a été arrêté le 3 juin 2015 qui figure en annexe et doit faire l'objet d'une délibération de notre établissement public en tant qu'actionnaire de cet organisme, conformément à l'article R241-18 du code des juridictions financières.

En rappel, cet outil d'aménagement et de développement a été créé le 9 février 2004. Le capital social de DSA est doté à hauteur de 800 000 € répartis à 70% entre collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et à 30% de chambres consulaires et établissements financiers.

La modification du paysage institutionnel avec le regroupement de nombreux EPCI au 1/01/2014 a modifié le poids respectif des territoires dans la gouvernance de la SAEML. A cet égard, la nouvelle répartition du nombre de sièges au Conseil d'administration est en cours. A noter que le Département représente toujours 40% du total du capital, ensuite, c'est la Communauté d'agglomération du Niortais qui dispose du nombre de parts le plus important (9,375%) avec la Caisse des Dépôts et Consignations (9%) et la Communauté d'Agglomération du Bressuire (6,89%).

Au 31/12/2013, l'effectif de la Société se composait de 7 salariés au contrat à durée indéterminée.

Concernant l'activité opérationnelle, DSA peut porter soit des opérations pour le compte des collectivités territoriales et sous leurs responsabilités (exemple : aménagement de la plateforme Niort Terminal avec une convention de mandat d'aménagement ou aménagement de

Bâtipolis avec une concession publique d'aménagement), soit des opérations en propre, réalisées à ses risques (aucune réalisation à ce jour selon DSA).

La CRC fait remarquer que si « la Société a été conçue pour répondre prioritairement aux besoins d'ingénierie des collectivités territoriales de dimension petite ou moyenne, le début d'activité a, dans les faits été induit par des commandes d'organismes ayant une certaine importance avec notamment la réalisation de concessions d'aménagement ». Aussi, « la cible visée n'a pas été atteinte et DSA intervient sur un marché étroit par rapport aux départements voisins de la Vendée, de la Charente-Maritime et de la Loire-Atlantique ».

De manière opérationnelle, la CAN a confié à DSA la création de la ZAC BATIPOLIS à Aiffres – dans le cadre d'une concession publique d'aménagement - par délibération du 19 septembre 2005. Le coût global d'opération est estimé à 6 M€ HT. A ce jour, une première tranche d'aménagement de 6,1ha a été réalisée pour un montant de 3,6 M€ HT. Les terrains sont en cours de commercialisation.

En matière de fiabilité des comptes, la CRC constate que la comptabilité des opérations d'aménagement est correctement appliquée aux comptes de la Société.

Au niveau financier, la situation reste fragile malgré avec un niveau de rentabilité légèrement supérieur à la moyenne des SAEML, ce qui ne permet pas d'envisager le développement d'activité en propre comme la construction/gérance. Par ailleurs, des opérations lourdes de concessions publiques d'aménagement pèsent sur le besoin en fonds de roulement de DSA car des difficultés de cessions de terrain sont constatées. A ce titre, on peut citer la ZAC Champ-Albert-Atlansèvre à la Crèche qui a pu être clôturée par une reprise des terrains pour environ 4,8 M€ par la communauté de communes mandante. La ZAC Pôle sports à Niort connaît également des difficultés de commercialisation et la concession a été prorogée jusqu'en 2020. Enfin, la CAN a dû soutenir la phase de commercialisation sur Bâtipolis initiée par DSA, en transformant une avance en subvention, pour un montant de 1 630 000 €.

Enfin, la CRC a fait trois recommandations à mettre en œuvre :

- 1) Régulariser les modalités de représentation des actionnaires au sein du Conseil d'administration et au sein de l'assemblée générale en tenant compte de la quotité du capital détenue par chacun ;
- 2) Transmettre au Préfet, les délibérations du conseil d'administration et des assemblées générales ainsi que les comptes annuels et les rapports des commissaires aux comptes dans les 15 jours suivant leur adoption ;
- 3) Présenter les charges et les produits des concessions d'aménagement dans le compte de résultat sous une forme détaillée, selon le classement par nature exigée par le plan comptable général.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication, par Monsieur le Président, du rapport d'observations définitives rendues par la Chambre régionale des comptes Aquitaine, Poitou-Charentes sur la gestion de la SAEML DEUX-SEVRES AMENAGEMENT des années 2004 et suivantes.

Jérôme BALOGÉ

Président



